



INTERPROFESSION DES
PRODUITS DE LA RUCHE

ENSEMBLE, FAIRE AVANCER LA FILIÈRE APICOLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



03 Édito par Éric Lelong, président

04 L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

04 Mission

04 Domaines d'intervention

05 Une organisation favorisant la collaboration entre les acteurs de la filière apicole

05 Les membres d'InterApi

06 Une structuration pour favoriser les échanges

07 Une interprofession intégrée à son environnement

07 Collaborations avec les acteurs de la filière apicole

07 Dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics

08 Les temps forts de l'exercice 2023

09 DES ACTIONS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE

10 Contribuer à résoudre les problèmes liés à la production des produits de la ruche

18 Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche

22 Accroître la connaissance, la transparence et l'information concernant les marchés, dans le but d'assurer une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière

24 Promouvoir les produits de la ruche ainsi que les métiers de la filière apicole

34 BILAN FINANCIER

38 HORIZONS 2024

ANNEXES

41 Liste des délégués et administrateurs, composition du Comité exécutif et liste des salariés au 31 décembre 2023

42 Bilans de participation aux réunions de travail 2023

45 Liste des représentants d'InterApi dans les instances externes au 31 décembre 2023

46 Feuille de route 2024

2023, UNE ANNÉE SINGULIÈRE POUR L'APICULTURE FRANÇAISE

Une bonne production nationale de miel, avec des volumes encore plus élevés que l'année précédente, contrastée par une quasi-absence de production dans l'arc méditerranéen.

Puis un constat froid : le miel ne se vend pas. Laissant des apiculteurs avec des stocks de miel conséquents, dont les niveaux étaient déjà élevés à la suite de la bonne production 2022, et des entreprises de conditionnement également en difficultés économiques.

Les alertes sont données mais s'impose un autre constat : nous n'avons pas assez de données économiques pour pouvoir objectiver la crise auprès des pouvoirs publics. InterApi s'est mobilisée avec le réseau ITSAP-ADA et FranceAgriMer pour pouvoir donner les informations au plus vite et lancer une réflexion sur des aides pour traverser cette crise mais force est de constater que nous n'avons pas pu être assez réactifs.

L'interprofession devra continuer à travailler pour permettre d'améliorer cette réactivité au service des acteurs de la filière. Elle devra aussi trouver un moyen de déployer plus d'actions, son fonctionnement ne permettant pas de répondre aux enjeux actuels.

L'analyse menée par le CGAAER en 2023 n'offre pas beaucoup de pistes de réflexion mais nous pourrions notamment nous appuyer sur la convention cadre avec le réseau ITSAP-ADA signée en 2023 et sur la gouvernance des actions du sanitaire qui est en train d'être construite avec GDS France, ADA France et la FNOSAD.

La situation actuelle de crise de commercialisation montre que nous avons besoin d'une interprofession dans la filière, j'appelle tous ses acteurs à se rassembler et à faire vivre cet outil, sans y mettre derrière des ambitions qu'elle ne peut réaliser.

Les actions d'une interprofession sont cadrées par les textes européens et français. En témoigne la décision du Conseil d'État qui a confirmé l'extension de l'accord interprofessionnel à la suite du recours de l'UNAF devant le Conseil d'État.

2024 permettra de remettre à plat les ambitions de la filière car il faudra commencer à travailler sur notre projet après 2025. Cela se fera avec une nouvelle équipe, les mandats des délégués et administrateurs arrivant à leur terme, ainsi que ceux de l'équipe du Comité exécutif.

L'occasion de remercier l'ensemble des représentants qui se sont investis pour construire dans le cadre de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, des commissions et comités de liaison pour leur implication et les travaux accomplis. Merci également à nos trois salariés sur la période de l'exercice pour leur excellent travail.

ÉRIC LELONG
PRÉSIDENT D'INTERAPI





L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Reconnue officiellement comme organisation interprofessionnelle par les pouvoirs publics le 15 avril 2019, InterApi est une association à but non lucratif dont le fonctionnement est régi par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ses activités sont encadrées par le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et les articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Missions

Conformément aux dispositions de l'article 4 de ses statuts, InterApi est chargée des missions suivantes :

- Faciliter le dialogue interprofessionnel entre les différents acteurs de la filière, à savoir les apiculteurs, les conditionneurs, les distributeurs, ainsi que les fabricants et vendeurs de matériel apicole.
- Représenter et défendre les intérêts de la filière.
- Contribuer à résoudre les problèmes liés à la production des produits de la ruche.
- Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche.
- Accroître la connaissance, la transparence et l'information concernant les marchés, dans le but d'assurer une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière.
- Promouvoir les produits de la ruche ainsi que les métiers de la filière apicole.
- Conclure des accords interprofessionnels pouvant, le cas échéant, être étendus par l'autorité administrative compétente.
- D'une manière générale, entreprendre toutes les actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière, conformément aux missions définies pour les interprofessions aux articles 157 et 164 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, ainsi qu'aux articles L 632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Domaines d'intervention

Le périmètre d'action d'InterApi englobe le miel, la gelée royale, la cire, le pollen, la propolis, le venin d'abeille, le pain d'abeille, ainsi que les activités de pollinisation et d'élevage.

UNE ORGANISATION FAVORISANT LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE APICOLE



Créée sous l'impulsion d'organisations opérant dans les domaines de la production et de la commercialisation, et animées par le désir de s'engager dans des initiatives aux enjeux communs, InterApi rassemble et défend les intérêts des acteurs de la filière apicole française depuis 2018.

Il est à noter que la Coordination rurale a présenté sa démission d'InterApi en octobre 2023, à la suite d'un désaccord sur les équilibres des cotisations entre amont et aval.

Le SNA et l'UNAF ont officiellement quitté l'interprofession au 1^{er} janvier 2023.

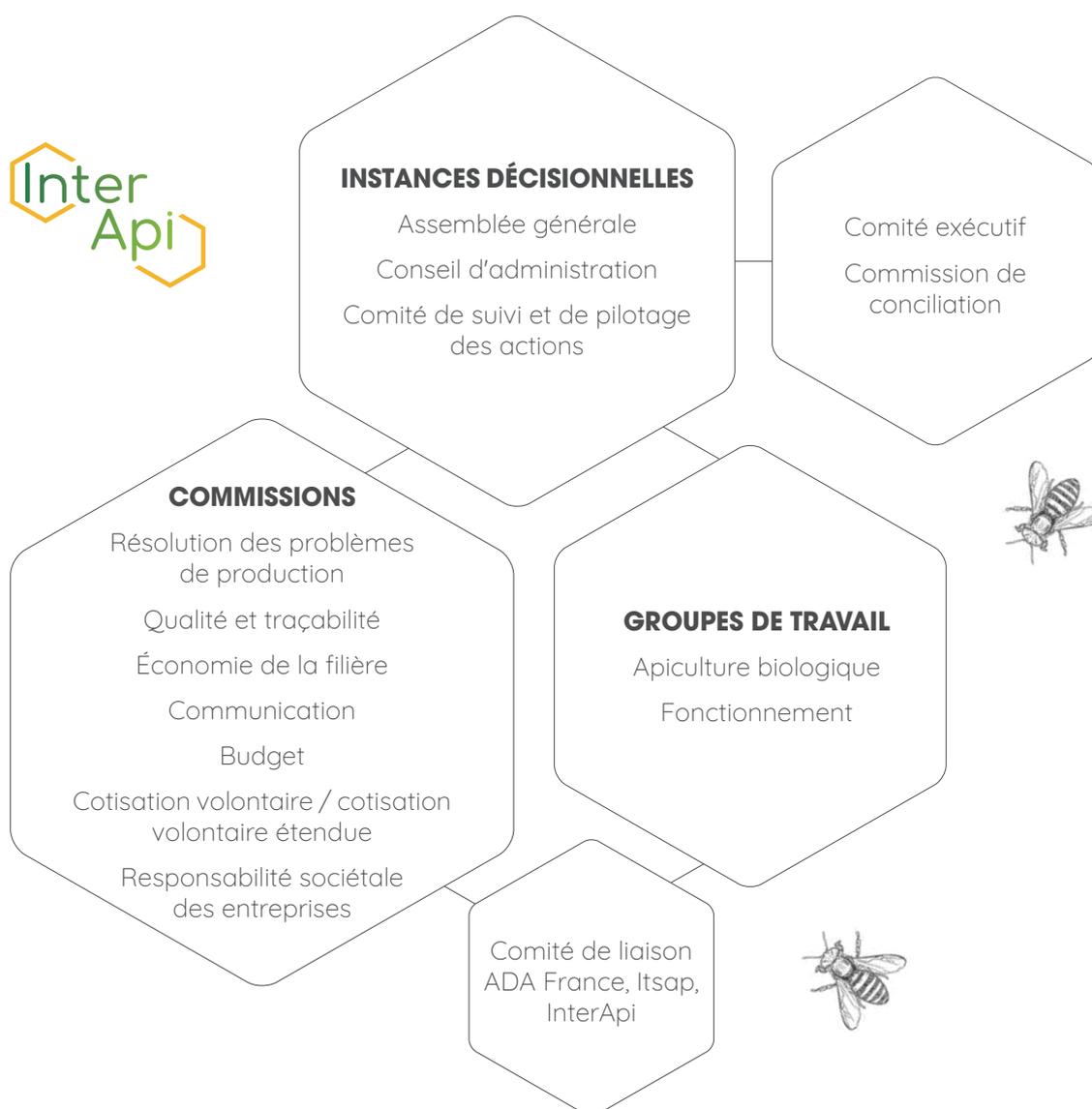
Les organisations sont regroupées en deux collèges, en fonction de la place occupée par les acteurs qu'elles représentent au sein de la filière apicole.

Les décisions sont prises à l'unanimité des deux collèges et :

- pour la production : à la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées.
- pour la commercialisation : à l'unanimité des voix présentes et représentées.

UNE STRUCTURATION POUR FAVORISER LES ÉCHANGES

L'interprofession s'est engagée à poursuivre ses efforts pour promouvoir le développement de la filière apicole et soutenir son organisation. Il incombe à InterApi d'établir des positions communes aux 12 organisations nationales qui la composent. La concertation revêt donc un caractère essentiel au sein de l'Interprofession. Il est impératif que celle-ci constitue un véritable forum d'échanges, de discussions et de réflexions collectives, dans le but premier de déterminer des positions consensuelles.



Plusieurs commissions et groupes de travail, ainsi qu'un Comité de liaison sont mis en place pour étudier et approfondir des thématiques spécifiques définies dans leur domaine d'intervention. Leurs travaux visent à formuler des recommandations destinées à éclairer les décisions prises par le Conseil d'administration.

Chaque organisation est libre de participer aux différents groupes de travail et de nommer ses représentants, en conformité avec les statuts d'InterApi.

Les commissions servent de lieux d'échange, de débat, de préparation, de proposition et de suivi des actions inscrites dans leur feuille de route, établie par le Conseil d'administration.

UNE INTERPROFESSION INTÉGRÉE À SON ENVIRONNEMENT

InterApi a consolidé et élargi ses collaborations avec divers partenaires internes et externes à la filière.

Collaborations avec les acteurs de la filière apicole

L'année 2023 a été marquée par la signature d'une convention cadre entre InterApi, ADA France et l'Itsap - Institut de l'abeille, visant à donner un cadre de travail qui favorise l'émergence de projets et de résultats pour les acteurs de notre filière.

Plusieurs ressources ont été publiées pour le bénéfice des acteurs de la filière, couvrant des sujets tels que la prévention et la gestion des résistances de varroa aux acaricides, les procédures en cas de mortalités massives aiguës. Le 24 novembre, les chiffres estimatifs de la production de miel en France pour l'année 2023 ont été rendus publics.

InterApi a lancé à la fin de 2022 un appel à la concertation avec les différentes entités impliquées dans le secteur sanitaire apicole (notamment le réseau des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD), le Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles (GNTSA), la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), le réseau ADA/ITSAP), dans le but d'envisager un nouveau modèle de gouvernance sanitaire et de fonctionnement. Une réflexion a également été lancée sur l'opportunité de soutenir la création d'une section apicole au FMSE (lire page 14).

Dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics

InterApi participe au comité sectoriel apicole et aux comités de pilotages de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale et du panel des ventes de miels en GMS de FranceAgriMer.

En janvier, des représentants d'InterApi ont rencontré le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour échanger sur la filière apicole et ses enjeux.

Lors de l'Api'Week, qui s'est déroulée du 6 au 12 octobre, le ministère de l'Agriculture a apporté son soutien via une vidéo. Cet événement national est proposé par InterApi sous le parrainage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

En mai, des représentants d'InterApi ont échangé avec le député du Val-de-Marne, Frédéric Descrozaille, sur diverses questions importantes pour la filière, telles que sa structuration, le plan "pollinisateurs", les besoins de financement pour lutter contre le frelon asiatique et le varroa, ainsi que les défis posés par le changement climatique.

InterApi participe à un club parlementaire sur l'agriculture et l'alimentation, dans ce cadre elle a participé à des échanges sur la traçabilité et l'information des consommateurs et sur l'inflation alimentaire et la répartition de la valeur.

InterApi participe au groupe de travail sur l'apiculture biologique de l'INAO afin de porter les positions de la filière apicole.

Du 12 au 30 juin, InterApi a participé à la campagne #BioRéflexe de l'Agence Bio, aux côtés d'autres interprofessions, afin de mettre en avant les produits et les producteurs bio.

Échanges avec les acteurs agricoles

InterApi adhère au Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires (CLIAA) depuis juin 2022. Cette participation aux réunions des directeurs et aux groupes de travail permet d'échanger sur les problématiques communes des interprofessions, les actions mises en place, les difficultés rencontrées, et de mutualiser les solutions pour accroître l'efficacité collective.

LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2023

Rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Face aux difficultés de fonctionnement, le Conseil d'administration a demandé, le 15 septembre 2022, une procédure de conciliation par une personne tierce. Le CGAAER a été missionné par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en janvier 2023.

De entretiens ont été menés de février à avril 2023, 49 personnes ont été entendues.

À l'issue de ces entretiens, 4 recommandations ont été formulées :

- Faire du co-développement au sein d'InterApi, avec toutes les personnes participant aux travaux, membres du CA, AG ou des commissions, avec une assistance extérieure, afin de clarifier le fonctionnement, les comportements, prioriser et gérer de façon efficace les réunions.
- Mettre en place une formation pour les élus d'InterApi.
- Conforter l'interprofessionnalité d'InterApi dans les autres activités que la seule production de miel y incluant les autres produits apicoles et les utilisateurs de miel, notamment en invitant l'ANERCEA à la rejoindre, l'ACFM dès que les conditions statutaires le permettront, ainsi que des syndicats ou associations d'industries agro-alimentaires utilisatrices de miel (ainsi que les syndicats ayant démissionné, s'ils souhaitaient revenir, leur légitimité à y siéger n'étant pas remise en question).
- Créer deux comités de concertation sur la politique sanitaire, qui seraient les interlocuteurs du ministère en charge de l'agriculture :
 - un comité qui serait le « maitre d'ouvrage » de la politique sanitaire, celui-ci devrait comprendre a minima InterApi, FNOSAD ainsi que les ADA,
 - et un comité qui serait le « maitre d'œuvre » de la politique sanitaire, comprenant FNOSAD et GDS France.

Ces recommandations ont été portées au Conseil d'administration qui a chargé le groupe de travail sur le fonctionnement de s'en saisir.

Le groupe de travail a signalé que l'ANERCEA avait déjà décliné la proposition d'adhésion à InterApi en 2022 et que l'ACFM a retiré sa candidature pour adhérer en octobre 2023. Le travail sur la politique sanitaire a déjà été initié en 2022 (lire page 7). Le groupe de travail a formulé plusieurs propositions au conseil d'administration qui a accepté d'instaurer des temps de présentation et d'échange sur la filière en conseil d'administration. Le travail se poursuit.

Crise de commercialisation

La crise de commercialisation a bouleversé la filière apicole, mettant en difficulté les apiculteurs et les conditionneurs. Face aux alertes, InterApi a essayé d'objectiver la crise au plus vite, puis a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions de crise.

Vie statutaire

Bruno Bondia (Confédération paysanne) a été élu secrétaire d'InterApi.

Suite au départ de Bruno Bondia et d'Hervé Mayoud (Fédération du commerce coopératif et associé), membres du Comité exécutif, et en l'absence de candidatures pour pourvoir les postes vacants, le Comité exécutif est désormais réduit à un président et un trésorier.

Trois délégués/administrateurs ont quitté l'interprofession, représentant 14 % des délégués, mais seuls deux ont été remplacés. Tous les mandats de délégués et d'administrateurs ne sont pas pourvus.

Les statuts et le règlement intérieur ont été revus afin d'intégrer des évolutions pour le bon fonctionnement d'InterApi.

Recours juridiques

Trois recours concernant InterApi ont été déposés devant le Conseil d'État :

- Le 22 décembre 2023, le Conseil d'État a rejeté la requête de l'Unaf qui demandait l'annulation de l'extension de l'accord interprofessionnel d'InterApi portant sur les cotisations relatives à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière apicole. Cette décision valide la conformité de l'accord et de son extension par les pouvoirs publics à la réglementation nationale et européenne. L'Unaf a été sommée de verser 3 000 euros à InterApi.

- Deux autres recours concernant la reconnaissance d'InterApi ont été déposés par le SNA et l'UNAF. Ils sont actuellement en cours.

Ressources humaines

Deux postes ont été créés en 2023 : un dans le domaine de la communication occupé par David Falques, et un autre dans celui de la qualité, de la traçabilité et de l'économie de la filière apicole occupé par Clara Wohlfahrt.

Après le départ de Bastien Artignan du poste de Chargé de mission productions apicoles, Constance Chevallier-Chantepie a occupé ce poste pendant quelques mois avant l'arrivée de Claire Audic.

Chloé Audebert a effectué un stage au sein d'InterApi sur le thème des allégations de santé en apiculture. Elle a étudié les allégations de santé en apiculture, travaillé sur la création de fiches pratiques et animé le webinar (lire page 18).



DES ACTIONS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE

L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

L'interprofession s'efforce de mettre en place toutes les actions nécessaires au développement de la filière apicole notamment en termes de marché, de production et de promotion des métiers et des produits de la ruche auprès du grand public.

En 2023, InterApi a maintenu son engagement à consolider ses structures internes et à renforcer sa position au sein de son environnement, afin de concrétiser la stratégie établie dans sa feuille de route.



Répartition du temps de travail des collaborateurs



L'équipe permanente



Magali Jonas
Secrétaire générale



Clara Wohlfahrt
Chargée de mission
qualité, traçabilité et
économie de la filière



Claire Audic
Chargée de mission
productions apicoles



David Falques
Chargé de communication

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

En 2023, la Commission résolution des problèmes de production a avancé dans la concrétisation de sa feuille de route en poursuivant et en achevant les actions entamées l'année précédente, tout en initiant de nouvelles mesures.

Sa principale préoccupation demeure la lutte contre les bioagresseurs, une priorité accentuée par l'entrée en vigueur de la Loi de Santé Animale en avril 2021, qui confie à la filière apicole certaines responsabilités en matière de dangers sanitaires.

Lutte contre *Varroa destructor*

La priorité d'InterApi demeure la lutte contre *Varroa destructor*. Les actions entreprises lors de l'exercice précédent ont été poursuivies ou achevées au cours de l'année 2023.

Comprendre les résistances de varroa aux acaricides

En raison de la fréquence croissante des traitements nécessaires pour combattre *Varroa destructor* et du nombre limité de produits actifs homologués disponibles, des résistances se sont développées au fil des décennies. Bien que les mécanismes sous-jacents à ces résistances soient partiellement décrits pour toutes les substances acaricides, les facteurs de risque associés à leur émergence demeurent largement inconnus. De plus, des études ont démontré l'impact du niveau de résistance sur l'efficacité des traitements.

Ainsi, en réponse à un appel à projets lancé fin 2021, InterApi a apporté son concours financier à l'ADA AURA pour la réalisation d'un projet visant à diffuser les recherches récentes sur les résistances de *Varroa destructor* aux produits de lutte. L'objectif est de fournir au secteur apicole des pistes de recherche afin de développer des stratégies efficaces limitant l'émergence de résistances avec l'utilisation de produits homologués.

Ce projet lancé en avril 2022 comportait plusieurs phases :

- Réalisation d'un état des lieux de l'évolution de l'efficacité des traitements à l'échelle nationale et internationale : description des différentes résistances existantes, et de l'influence d'une de celles-ci sur l'efficacité des traitements. Réalisation d'une recherche bibliographique sur les risques de développement d'une résistance aux substances actives de type acides organiques et thymol.
- Analyse des différentes stratégies de gestion des résistances employées dans le monde agricole et de leur possible transposition à l'apiculture : présentation des différents outils disponibles pour les apiculteurs pour anticiper et surveiller la présence de varroas résistants dans leur rucher. Apport de clés et conseils pratiques pour apprendre à réagir à temps et efficacement face à un échec de traitement.



En février 2023, InterApi a organisé une rencontre avec l'ITSAP, l'INRAE et l'ANSES pour poursuivre les échanges entamés en décembre 2022 sur le **projet de création d'un consortium scientifique européen sur *Varroa destructor***.

L'objectif est de stimuler et d'accélérer la recherche fondamentale en mutualisant les connaissances entre les instituts scientifiques européens, et de créer un espace de collaboration avec les acteurs industriels pour développer de nouvelles solutions innovantes.

Ce projet s'est conclu au cours du premier trimestre 2023 par :

- Un **webinaire** organisé le 24 février par l'ADA AURA sur les résistances de Varroa aux acaricides.
- La publication le 23 mars d'un **guide pratique** synthétisant toutes les informations pratiques pour comprendre les mécanismes de résistances chez Varroa, leur influence sur l'efficacité des traitements et identifier des pistes de solutions techniques pour les apiculteurs.
- La publication le 28 mars d'un **memento** résumant les enseignements clés pour la prévention et la gestion des résistances.
- La diffusion le 4 avril d'une **vidéo** explicative sur les mécanismes de défense de Varroa face aux acaricides et les actions à entreprendre en cas d'échec de traitement.

Ces supports sont disponibles sur www.interapi.fr et sur la chaîne Youtube de l'interprofession.



Recherche de méthodes efficaces et légales de lutte contre varroa

Pendant l'exercice 2021-2022, la commission s'est penchée sur les possibilités de soumettre une demande d'AMM pour le produit Aluen Cap, originaire d'Argentine et constitué de lanières imprégnées d'acide oxalique. Dans ce cadre, elle a pris contact avec la coopérative Pampero, détentrice du brevet de ce produit. En 2023, InterApi a continué les discussions avec cette coopérative afin de clarifier les conditions préalables pour obtenir le dossier de demande d'AMM, les options de sites de fabrication envisageables, et leur perspective sur la possibilité d'un dépôt d'AMM par l'interprofession elle-même.

Cependant, confrontée au devis élevé établi par le cabinet conseil Aspe Conseil pour l'expertise du dossier d'AMM avant tout dépôt, la commission a décidé de ne pas poursuivre dans cette voie. Elle a cherché à comprendre pourquoi les entreprises ou coopératives européennes qui avaient envisagé de déposer cette demande d'AMM avaient interrompu leurs relations avec la coopérative Pampero.

Dans ce contexte, InterApi a rencontré Vêto-Pharma fin juillet, une entreprise qui avait entamé des démarches avec la coopérative Pampero pour l'homologation et l'importation du produit AluenCap, mais qui les avait par la suite interrompues. InterApi a également pris contact avec la coopérative italienne Conapi, qui a affirmé ne pas avoir cherché à importer et à homologuer ce produit.

En octobre, InterApi a participé à une seconde réunion avec Vêto-Pharma, l'ITSAP et ADA France sur le site de production de Vêto-Pharma. L'objectif était d'échanger plus largement sur la recherche de nouvelles méthodes de lutte contre le varroa, ainsi que sur les travaux en cours ou envisagés.

Le projet DynaMite : une approche innovante pour estimer l'efficacité de traitements anti-varroa

Dans le cadre de la lutte contre Varroa destructor, des situations persistent où un nombre excessif de varroas résiduels est observé après l'application de traitements homologués de "longue durée", ou encore des cas de dépopulation et/ou de mortalités hivernales, malgré l'efficacité calculée de traitements qui semble satisfaisante.

InterApi a donc investi financièrement dans un projet porté par l'ITSAP en collaboration avec le réseau des ADA. L'objectif de ce projet est d'améliorer la compréhension de l'efficacité des traitements contre Varroa en les combinant avec des méthodes biotechniques, afin de conseiller plus efficacement les apiculteurs dans leur stratégie de lutte. Ce projet inclut notamment une évaluation du potentiel de reproduction de Varroa destructor pendant le traitement, en observant les cinétiques de chute lors de l'encagement.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie commune de lutte contre Varroa élaborée par les ADA, l'ITSAP et InterApi. Lancé en mars 2023, il s'est déroulé tout au long de l'année, se concentrant sur deux actions principales :

- La mise en place d'une méthodologie d'analyse de l'efficacité des traitements.
- L'analyse des cinétiques de chute sur les langes, des résultats des tests d'efficacité, et la discussion des conseils pratiques pour leur application.

La conclusion de ce projet est prévue pour le deuxième trimestre de 2024, avec la publication des documents suivants :

- Une synthèse des résultats et des recommandations pratiques à l'intention des apiculteurs.
- Un guide scientifique présentant l'ensemble des résultats du projet à un public plus spécialisé : conseillers apicoles, techniciens, apiculteurs expérimentés...

Lutte contre le frelon asiatique

La menace sanitaire prioritaire que représente la prédation du frelon asiatique demeure une préoccupation majeure pour l'interprofession. Dans ce contexte, InterApi participe aux travaux du groupe de travail dirigé par la FNOSAD (en collaboration avec GDS France, ADA France, ITSAP et GNTSA), qui a élaboré un plan national de piégeage diffusé en février 2022. Les efforts de ce groupe de travail ont perduré tout au long de l'année 2023, se concentrant sur les aspects préventifs, de surveillance et de lutte.

Malgré ces avancées, la mise en œuvre du plan demeure compromise par l'absence de financement. En 2022, InterApi a sollicité des fonds auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que du Ministère de la Transition Écologique. Les discussions avec les ministères se sont poursuivies en 2023, mais aucune réponse satisfaisante et définitive n'a été obtenue. Ces discussions sont toujours en cours au début de l'année 2024.

Parallèlement à sa participation au groupe de travail national, InterApi soutient financièrement depuis 2020 plusieurs projets axés sur le piégeage des femelles fondatrices au printemps. À la suite d'un appel à projets lancé en septembre 2021, InterApi a financé un projet dirigé par l'ITSAP visant à déterminer les critères de sélection des pièges et des appâts en fonction de leur sélectivité et de leur attractivité, tout en minimisant leur impact sur la biodiversité.

Les travaux entamés en 2022, comprenant une revue bibliographique, une synthèse des expériences menées par les organisations sanitaires et apicoles, ainsi qu'une analyse des données de captures recueillies, se sont poursuivis en 2023, aboutissant à la publication d'un rapport détaillé et d'une fiche de synthèse en février 2024.



Lutte contre la loque américaine

En avril 2021, la Loi de Santé Animale a confié à la filière la responsabilité de combattre la loque américaine. Dans ce contexte, InterApi participe activement au groupe de travail dirigé par GDS France, en collaboration avec ADA France, la FNOSAD, le GNTSA et la SNGTV, dans le but d'élaborer un programme collectif de lutte comprenant des mesures de prévention, de surveillance et d'intervention.

Dans le cadre de ces efforts, en août 2023, GDS France a soumis à la DGAL un document préparatoire pour demander la reconnaissance et l'extension d'un Programme Sanitaire d'Intervention Collective (PSIC) contre la loque américaine. Les travaux de ce groupe se poursuivent en 2024.

Programme *Aethina tumida*

Aethina tumida est répertorié par la Loi de Santé Animale de 2021, assorti de mesures de lutte et de surveillance. Étant donné son caractère exotique et le statut indemne du territoire, la gestion de *Aethina tumida* relève de la compétence de l'État, qui a choisi de maintenir des dispositions nationales en vue de son éradication en cas d'introduction. Présent en Europe, notamment dans la région de la Calabre, au sud de l'Italie, et détecté pour la première fois en juillet 2022 sur le territoire français, au sud de l'île de la Réunion, *Aethina tumida* représente une menace réelle pour la filière apicole métropolitaine en cas d'introduction.

Dans ce contexte, InterApi participe au groupe de travail dirigé par GDS France, avec la collaboration d'ADA France, de la FNOSAD, du GNTSA et de la SNGTV, en vue d'établir un programme sanitaire d'intérêt collectif axé sur les mesures de prévention. Ce groupe de travail a été constitué en juillet 2023 et s'est réuni à quatre reprises pour élaborer les objectifs et les actions de ce programme. Les travaux se poursuivent au cours du premier semestre 2024.

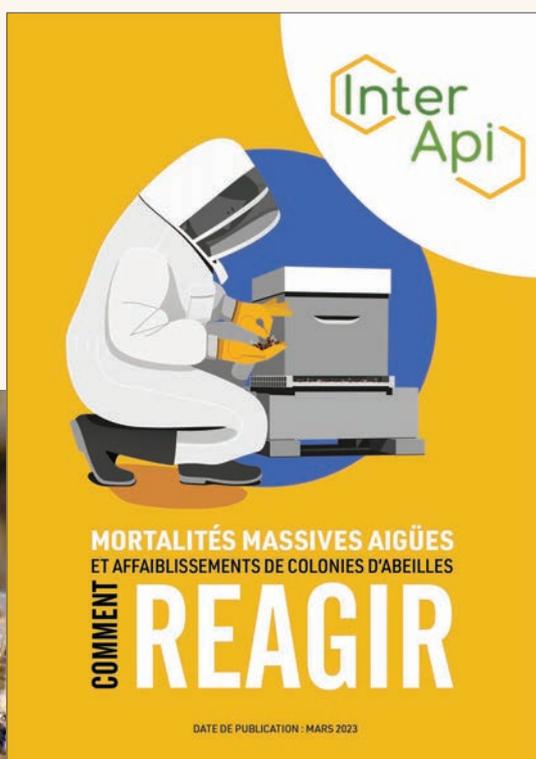
Mortalités massives aiguës et affaiblissements de colonies d'abeilles

À la suite de l'appel à projets lancé en septembre 2021, InterApi a apporté un concours financier à l'ADA AURA pour collaborer avec l'ITSAP-Institut de l'abeille et le réseau des ADA afin de développer des outils de communication concernant la procédure à suivre en cas de suspicions de mortalités massives aiguës au sein des colonies d'abeilles

L'objectif principal de ce projet était d'inciter les apiculteurs à signaler les cas de mortalités massives, ce qui aurait pour effet d'améliorer les connaissances et l'identification des causes de décès des abeilles. Ce projet s'est achevé en avril 2023 avec la publication des éléments suivants :

- Un **guide pratique** destiné à aider les apiculteurs à réagir et à effectuer leurs déclarations conformément à la procédure légale. Ce guide accompagne les apiculteurs dans leurs démarches et détaille toutes les étapes à suivre pendant la période des investigations.
- Une **vidéo informative** visant à mettre en valeur ce dispositif.

Parallèlement, un formulaire d'enquête a été élaboré et mis en ligne pour recueillir d'éventuelles difficultés rencontrées lors de la déclaration de mortalités massives aiguës et pour contribuer à l'amélioration du dispositif en collaboration avec l'administration. Malheureusement, compte tenu du trop faible nombre de réponses enregistrée au cours de l'année 2023, aucun élément d'amélioration n'a pu être proposé. Cette enquête sera relancée en 2024.



Gouvernance sanitaire

Devant la prolifération de messages et de stratégies parfois discordantes dans le domaine de la santé des abeilles, InterApi a lancé à la fin de 2022 un appel à la concertation avec les différentes entités impliquées (notamment le réseau des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD), le Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles (GNTSA), la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), le réseau ADA/ITSAP), dans le but d'envisager un nouveau modèle de gouvernance et de fonctionnement.

L'objectif est de clarifier les périmètres de chacun et de renforcer la coopération entre les différentes organisations, afin d'améliorer l'efficacité et la visibilité pour les apiculteurs, ainsi que la crédibilité auprès des autorités publiques. Une réunion tenue en janvier 2023 a permis d'élaborer une première version d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement du domaine sanitaire apicole. InterApi a maintenu le Ministère de l'Agriculture informé des progrès réalisés dans ce domaine, tout en sollicitant des fonds pour soutenir le développement et la structuration du réseau apicole au sein de GDS France.

Une réflexion a été lancée sur la participation éventuelle d'InterApi à la création d'une section spécialisée apicole au FMSE, afin de contribuer à la mise en œuvre des plans nationaux de lutte établis en concertation par les acteurs de la filière. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le FMSE. Cette réflexion est toujours en cours.



Qualité des cires

L'exercice a également été marqué par la progression et l'achèvement du projet concernant l'étude et l'évaluation de la qualité des cires. En 2022, InterApi avait contribué financièrement à ce projet mené par l'ITSAP et le réseau des ADA, et soutenu par France AgriMer.

Des études ont révélé que la cire est capable d'absorber et d'accumuler diverses substances, suscitant ainsi des préoccupations quant à leur impact sur la santé des abeilles. De plus, certaines cires commerciales peuvent être adulterées, parfois avec des éléments toxiques. Cependant, l'absence d'un état des lieux complet au niveau national crée un climat de méfiance dans un marché où la qualité de la cire ne peut être garantie avec certitude.

Dans le but de remédier à cette situation, ce projet vise à dresser un état des lieux de la contamination et de la pureté de la cire, ainsi qu'à élaborer un guide de bonnes pratiques pour sa transformation et sa traçabilité. À terme, ces outils devraient aider à limiter l'introduction de cires toxiques dans les colonies d'abeilles et, de manière plus générale, à améliorer la qualité des cires utilisées par les apiculteurs français.

Toutes les étapes de ce projet ont été menées à bien entre 2022 et 2023, et il se conclura par la publication de synthèses régionales et nationales, d'un guide de bonnes pratiques et d'un référentiel sur la toxicité des cires en 2024.

Impact du changement climatique sur l'Apiculture

Face à l'aggravation de la crise climatique de plus en plus évidente, InterApi a mandaté une étude auprès du CERD en 2022, en collaboration avec Bio Bourgogne Franche-Comté et le CETA apicole.

Cette étude vise à résumer et simplifier les connaissances scientifiques disponibles sur les impacts du changement climatique sur l'apiculture (telles que l'évolution climatique régionale, celle des espèces mellifères, ainsi que celle des ravageurs), tout en identifiant les pratiques apicoles permettant de s'adapter, à travers la réalisation d'une enquête nationale.

L'année 2023 a été consacrée à la synthèse des travaux scientifiques ainsi qu'à la réalisation de ladite enquête à l'échelle nationale. Ce projet aboutira en 2024 avec la publication de fiches de synthèse et des résultats de l'enquête.



Apiculture biologique

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 du nouveau règlement (UE) 2018/848 sur l'agriculture biologique, le groupe de travail "Apiculture biologique" de l'INAO s'engage dans l'élaboration d'un guide de lecture, afin de clarifier les dispositions de ce règlement européen pour la France, ainsi que dans l'élaboration de la grille des sanctions pour les non-conformités.



InterApi prend part à ces efforts au sein de ce groupe de travail. Tout au long de l'année 2023, les travaux de ce groupe ont continué avec une attention particulière sur plusieurs points, notamment l'interprétation du terme "essentiellement", la caractérisation des cultures à faible impact environnemental, la réintroduction de la cire microcristalline dans le guide de lecture, et les dérogations pour les zones de butinage en cas de menace pour la survie des colonies. En décembre, le groupe de travail s'est réuni pour examiner et répondre à un projet de note RIPAC soumis par la Commission Européenne.

Parallèlement, le groupe de travail dédié à l'apiculture biologique d'InterApi s'est réuni à cinq reprises en 2023 pour débattre notamment de la position d'InterApi concernant l'interprétation du terme "essentiellement". La question des cultures de lavande et de lavandin a également été largement discutée, et il a été décidé de solliciter ADA France pour élaborer (ou faire élaborer) un document officiel permettant de caractériser l'itinéraire technique de ces cultures et de déterminer si elles sont conformes à l'exigence d'être "traitées au moyen de méthodes ayant une faible incidence sur l'environnement".

En mars 2023, le groupe de travail "Apiculture biologique" d'InterApi a également rencontré CEBIO (un organisme regroupant huit organismes certificateurs) et ADA France pour discuter de la nouvelle réglementation, de la situation actuelle concernant l'application des non-conformités, et de la fin de la dérogation pour la pollinisation, en attendant une position de la Commission européenne sur ce sujet.

En fin d'année, le groupe de travail s'est réuni pour définir la position d'InterApi face au projet de note RIPAC. Par la suite, l'interprofession a alerté l'INAO et le Ministère sur les implications de l'interprétation proposée par la Commission européenne dans le projet de note RIPAC.



Actions complémentaires

SINEMA

Pendant l'exercice 2023, la commission a maintenu son suivi du développement de la Base Nationale des Opérateurs dans le cadre du projet SINEMA (Système Informatique National d'Enregistrement des Mouvements des Animaux), dirigé par l'APCA et la DGAL, visant à incorporer les modifications réglementaires découlant de la Loi de Santé Animale.

Partage des ressources entre abeilles domestiques et pollinisateurs

En prévision de la soutenance annoncée d'une thèse co-encadrée par l'ITSAP, portant sur le partage des ressources entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages, la commission a entrepris une réflexion pour élaborer des éléments de langage afin d'être prête à réagir sur ce sujet en cas de besoin.

En parallèle, InterApi a poursuivi plusieurs initiatives lancées au cours de l'année 2022 :

Soutien continu au réseau ADA/Itsap

L'objectif est d'obtenir la reconnaissance de leur charte "rucher expérimental" par les autorités sanitaires, afin de faciliter la réalisation de leurs expérimentations et la diffusion des résultats.

Plan national de lutte contre Varroa

Participation au groupe de travail piloté par GDS France sur l'élaboration d'un plan national de lutte contre Varroa en collaboration avec ADA France, l'ITSAP, la FNOSAD, la SNGTV et le GNTSA. Dans le cadre de ces travaux, GDS France a adressé une pré-demande de reconnaissance d'un Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) Varroa à la DGAL en novembre. Les travaux de ce groupe de travail sur ce projet de PSIC se poursuivent en 2024.

Actions relatives à la génétique

InterApi a apporté sa contribution au groupe de travail dirigé par l'ITSAP pour élaborer la feuille de route sur les actions relatives à la génétique, à la demande du Ministère, bien que cela n'ait pas été prévu dans la feuille de route initiale.

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2023

Réalisées

- Suivre et financer le projet sur les résistances de varroa aux produits de traitement
- Préciser les procédures d'homologation du produit argentin Aluen Cap, rencontrer la coopérative Pampero détentrice du brevet et de l'AMM ainsi que certaines entreprises européennes qui se sont intéressées à ce produit
- Participer au groupe de travail organisé et coordonné par GDS France sur le plan frelon
- Suivre et financer un projet de communication sur la procédure à suivre en cas de mortalités massives aiguës suspectes de colonies d'abeilles
- Suivre l'évolution des pratiques en cas de mortalités massives aiguës suspectes, de l'ENMHA et de l'OMAA et proposer des améliorations par la participation aux réunions du CNOPSAV
- Suivre et financer le projet sur l'étude et l'évaluation de la qualité des cires
- Participer au groupe de travail mené par l'ITSAP pour construire la feuille de route sur les actions en lien avec la génétique à la demande du Ministère [non prévu]

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Bilan de réalisation des actions 2023

En cours

- Financer et suivre le projet DynaMite : estimer l'efficacité de traitements anti-varroa avec une approche innovante
- Mener une réflexion sur la mise en place d'assises européennes sur Varroa
- Exercer une activité de lobby auprès de la DGAL pour faire valider la nouvelle charte rucher expérimental du réseau ADA/ITSAP
- Participer aux discussions sur l'élaboration d'un plan de lutte national contre le varroa
- Financer une étude sur la sélectivité et l'attractivité des pièges et des appâts des frelons asiatiques
- Participer au groupe de travail organisé et coordonné par GDS France pour l'élaboration du PSIC Loque Américaine
- Participer au groupe de travail organisé et coordonné par GDS France sur l'élaboration d'un plan de lutte national contre Aethina tumida
- Travailler sur l'élaboration d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement du sanitaire apicole
- Financer une étude sur les impacts du changement climatique sur les abeilles et travailler sur les adaptations nécessaires
- Suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole :
 - échanger sur la note RIPAC, le guide de lecture et de sanction
 - mener une réflexion sur la réalisation d'une étude sur les itinéraires techniques de la culture de lavande et de lavandin
- Suivre et participer au projet SINEMA
- Réagir aux sujets d'actualité et aux modifications de législation : rédiger des éléments de langage sur la compétition entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages

Non réalisées

- Suivre et financer une étude sur de nouveaux traitements à l'acide oxalique
- Financer et suivre un projet pour développer les connaissances sur les résistances de varroa aux molécules
- Développer une solution de lutte contre le frelon asiatique
- Suivre et financer une étude sur les compléments alimentaires sur les abeilles
- Travailler sur l'harmonisation des pratiques de contrôle AB des OC
- Œuvrer au maintien et au développement de ressources nutritives pour les abeilles
- Réaliser une activité de lobby au niveau national et européen pour rendre obligatoire le test de vol de retour à la ruche
- Encadrer les conservatoires de l'abeille Noire et communiquer sur leur évolution

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

Renforcer les normes de commercialisation existantes applicables au miel

InterApi a suivi la révision en cours de cette directive européenne dite "directive miel", dont les résultats des travaux devraient être disponibles au début de l'année 2024.

InterApi a porté son souhait d'augmentation de la transparence sur l'origine des miels et des moyens supplémentaires pour lutter contre les pratiques frauduleuses afin de garantir des produits authentiques et de qualité aux consommateurs.



L'utilisation des allégations de santé dans la filière apicole

Près de 44 % des allégations de santé utilisées étaient non conformes en 2019, selon une étude menée par la DGCCRF auprès de 322 établissements physiques et sites internet.

Cette problématique touche également les produits de la ruche, pour lesquels ces non-conformités sont souvent dues à un manque de connaissance des réglementations au sein de la filière apicole.

InterApi a donc engagé un travail afin d'éclaircir les règles relatives à l'utilisation des allégations de santé, réaffirmant son engagement en faveur d'un marché sain et loyal pour les produits de la ruche.

Plusieurs ressources à la fois pédagogiques et pratiques, ont été mises à disposition des acteurs de la filière apicole : 3 fiches pratiques sur les allégations de santé en apiculture, le cas particulier du pollen et les compléments alimentaires ainsi qu'un webinar organisé le 25 septembre 2023 par InterApi et animé par Chloé Audebert (le webinar est disponible sur la chaîne Youtube d'InterApi).

Améliorer la fiabilité des analyses et réduire les non-conformités dans la filière apicole française

InterApi se préoccupe fortement de la qualité des produits de la ruche commercialisés en France, afin de construire une relation de confiance avec les consommateurs. Les analyses de ces produits peuvent révéler dans certains cas la présence de sucres exogènes liés au nourrissage, à des fraudes, ou même des miels dont l'appellation florale ne correspond pas à celle indiquée.

Face à ce constat, InterApi a décidé de financer une étude menée par l'Itsap – Institut de l'abeille et le réseau des ADA afin d'accroître les connaissances sur les analyses de miel, de contribuer à augmenter leur fiabilité et de réduire le nombre de non-conformités.

Un projet en 3 phases

- Un état des lieux des non-conformités, incluant des entretiens avec des laboratoires, des conditionneurs, des apiculteurs, entre autres, pour obtenir des données qualitatives. Il est également envisagé de collecter des données quantitatives sur les non-conformités.
- Une étude sur la fiabilité des analyses, orientée par les résultats de l'état des lieux des non-conformités.
- L'élaboration de solutions (en fonction des résultats obtenus pour les deux premières phases) pour contribuer à améliorer la fiabilité des analyses et à limiter le nombre de non-conformités.

Parallèlement à ce projet, une méthodologie de caractérisation des miels français sera également développée.

Ce projet a été initié en juin 2023 et se poursuivra jusqu'en 2026, en collaboration avec les acteurs de la filière apicole concernés, notamment les apiculteurs et les laboratoires.



Alternatives véganes au miel

Un travail de veille a été lancé sur les alternatives véganes au miel en prévision de leur prochaine arrivée sur le marché européen.

Des demandes d'autorisation de commercialisation de ces alternatives ont déjà été soumises. L'objectif principal est de développer des arguments favorables au miel et d'éviter les pratiques trompeuses pour le consommateur.

Observatoire des non-conformités sur les produits apicoles en France

La non-conformité des produits apicoles se manifeste à travers divers manquements à la réglementation, allant de l'erreur d'étiquetage à l'adultération délibérée des produits. Elles entraînent des conséquences désastreuses pour l'ensemble de la filière apicole.

En s'assurant que les produits respectent les normes et réglementations, la lutte contre les fraudes garantit la qualité et la sécurité des produits et témoigne de l'engagement des acteurs de la filière envers la transparence, la satisfaction et la sécurité des consommateurs.

L'objet de cette enquête totalement anonyme est de dresser un état des lieux des catégories de fraudes et des non-conformités constatées dans le secteur apicole, qu'il s'agisse d'usages abusifs, de francisation, de fausses dénominations et dénominations trompeuses...

Les résultats serviront exclusivement à identifier les pratiques constatées en vue d'orienter la mise en œuvre d'éventuelles actions visant à protéger les consommateurs, les apiculteurs et les acteurs de la filière apicole.

Les bonnes pratiques d'hygiène en apiculture

Il est impératif pour tout apiculteur qui commercialise des produits de la ruche ou des produits apicoles transformés destinés à la consommation humaine de garantir la sécurité sanitaire du consommateur. Cette exigence est également une obligation légale encadrée à l'échelle européenne depuis 2006.

Afin d'informer les apiculteurs sur la réglementation sanitaire à laquelle ils sont soumis dans le cadre de leur activité de production de miel, pollen et gelée royale, InterApi a financé la réalisation d'une brochure qui synthétise les éléments essentiels sur les bonnes pratiques d'hygiène à mettre en œuvre.

Ce document offre une synthèse des réglementations en vigueur, notamment celles du paquet hygiène. Elle met en lumière les caractéristiques distinctives des principaux produits de la ruche tels que le miel, le pollen et la gelée royale. De plus, elle propose des exemples de mesures d'hygiène spécifiques à chaque produit.

Cette brochure a été élaborée par l'Itsap, le réseau des ADA et ATINGEE.

Un support à destination des formateurs apicoles est également prévu (disponible à la demande auprès de l'Itsap).



Connaître l'impact du mode de conservation sur les protéines de la gelée royale

InterApi et le GPGR ont lancé un appel à projets dans le cadre d'une action visant à identifier les meilleures pratiques de conservation de la gelée royale afin de garantir un produit le plus qualitatif possible aux consommateurs et qui préservent au mieux les composants de ce produit apicole.

Étant donné que les réponses reçues ne sont pas en adéquation avec les exigences du projet, le cahier des charges sera révisé et relancé en 2024.

Normalisation des produits de la ruche

En 2023 les projets de norme sur le pollen, la gelée royale et la propolis ont été finalisés et validés. Par ailleurs, un deuxième projet sur la propolis a été lancé, ainsi qu'un projet sur la mellissopalynologie et un deuxième projet sur le pollen. Au niveau du miel, un nouveau projet sur le miel de pin a été proposé et soumis à la validation des pays.

Les travaux sont suivis au niveau international par des experts. InterApi finance, grâce à la subvention du Programme Sectoriel Apicole, le travail de Cindy ADOLPHE, qui représente la France dans les réunions sur les produits de la ruche, travaille sur le fond du projet de norme sur le miel et suit les travaux européens sur l'analyse RMN et l'analyse des isotopes stables pour le miel, en faisant le lien avec la commission française sur l'authenticité des aliments, pilote sur ces projets.

La subvention permet également de financer le travail de l'AFNOR normalisation qui assure le secrétariat du groupe international sur le miel et l'animation de la commission française sur les produits de la ruche. InterApi suit les avancées des travaux et se positionne sur les points qui sont soumis par les experts afin de participer à construire la position française.



AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2023

Réalisées

- Dresser un état des lieux de la réglementation sur les allégations santé
- Rappeler les bonnes pratiques d'hygiène aux apiculteurs

En cours

- Suivre et participer aux travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche
- Suivi des réglementations s'appliquant aux acteurs de la filière
- Augmenter les connaissances sur l'impact de la conservation au froid de la gelée royale
- Financer ou co-financer un projet sur la connaissance des analyses, en lien avec la caractérisation des miels
- Centraliser les suspicions de fraudes afin de repérer les tendances générales et de faire le lien avec la DGCCRF
- Faire un état des lieux sur les pratiques en lien avec le "miel vegan" et alerter la DGCCRF en cas de fausse appellation/tromperie
- Suivre la révision de la directive européenne dite "miel"

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS

DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Estimation 2023 de la production de miel en France

Cette synthèse présente l'estimation de la production française de miel en 2023 menée par ADA France, en partenariat avec le réseau des ADA, l'Itsap - Institut de l'Abeille, et avec le concours financier d'InterApi et du CASDAR. InterApi a participé au comité de pilotage du projet et a pris en charge la conception graphique de l'étude.

Depuis 2021, les objectifs de cette étude sont d'estimer le tonnage total national et par région de miel produit, d'observer le comportement de certaines miellées, d'observer les productions sous label biologique, et d'étudier les circuits de vente du miel.

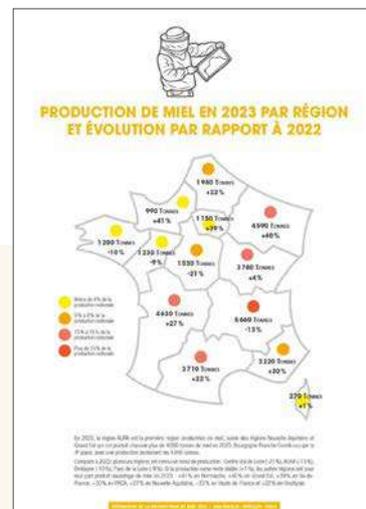
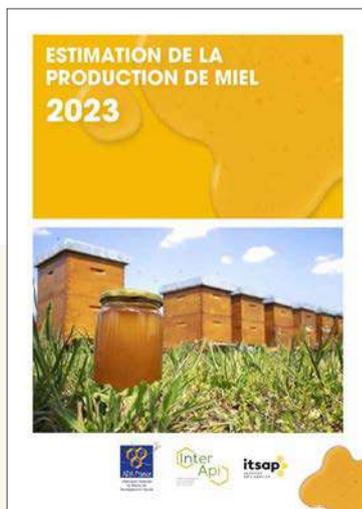
L'étude a également pour objectif d'énoncer les hypothèses à dire d'experts sur les éléments ayant pu conduire au niveau de production de l'année.

638 apiculteurs ont répondu aux enquêtes production du réseau des ADA, diffusées en ligne du 1^{er} septembre au 7 octobre 2023.

Pour l'estimation de l'année 2023, l'étude a été étroitement encadrée et appuyée par l'Idel - Institut de l'Élevage. Cet accompagnement sur mesure a permis de perfectionner et de valider la méthode élaborée par ADA France, déjà employée en 2022 pour l'estimation antérieure.

En 2022, l'estimation de 32 600 tonnes de miel avancée par InterApi et ADA France correspondait aux données de l'observatoire publié par FranceAgriMer, qui annonçait un chiffre de 31 400 tonnes. Les résultats de l'année 2023 seront à nouveau comparés à ceux de FranceAgriMer.

Pour contribuer à approfondir la compréhension des marchés apicoles, InterApi prend également part aux comités de pilotage de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale ainsi qu'au panel des ventes de miel en GMS, financés par FranceAgriMer.



Vers des indicateurs pertinents sur les coûts de production et le marché

InterApi a également travaillé en 2023 sur l'élaboration et la mise à disposition des acteurs de la filière d'indicateurs pertinents relatifs aux coûts de production et d'indicateurs de marché.

Après l'identification des indicateurs à travailler lors de l'exercice 2022, dont les résultats ont été présentés en avril, InterApi poursuivra son travail sur les indicateurs en 2024.

Le travail effectué en 2022 a permis d'identifier les indicateurs pertinents pour travailler sur les coûts de production et sur les indicateurs de marché.

Au cours de l'année 2023, la commission a priorisé quels travaux lancer en premier lieu. Les indicateurs de coût de production devraient ainsi être mis à disposition d'ici la fin de l'été 2024. Le travail sur les indicateurs de marché sera lancé par la suite. Les indicateurs seront disponibles et accessibles sur le site Internet d'InterApi.

Études économiques

La commission économie de filière suit et commande des projets économiques. En 2023, une étude sur la production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France et à l'international a été validée.

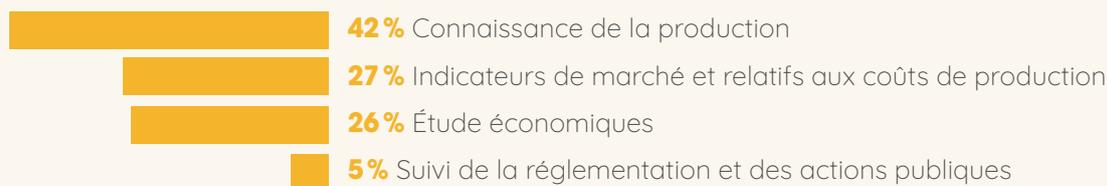
Le projet sera lancé en 2024 suite à un appel à projet lancé par FranceAgriMer. Le projet sera divisé en 3 thématiques : description de la production, des producteurs de pollen et de propolis.

La commission a également travaillé sur son programme d'étude et a proposé 3 projets qui seront menés en 2024 sous réserve d'acceptation : un projet sur la consommation de miel en France et en Europe, un sur le poids économique de la filière miel, et un projet sur la pollinisation (nombre de ruches, d'acteurs, chiffre d'affaires...).

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2023

Réalisée

- Augmenter les connaissances sur la production 2023 des produits de la ruche

En cours

- Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production et de marché
- Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la production, le marché et la consommation de pollen et propolis en France et à l'international

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

La Commission communication porte les actions destinées à développer la notoriété d'InterApi, à faire entendre les positions de la filière et à promouvoir la consommation des produits de la ruche.

L'objectif principal d'InterApi est de communiquer avec les acteurs du secteur apicole et agricole, les consommateurs, les responsables politiques, ainsi que les autorités publiques. Les médias, y compris la presse, les influenceurs et les leaders d'opinion, occupent une place centrale dans ses priorités.

Par ailleurs, l'interprofession s'engage à établir des communications efficaces avec les associations de consommateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) opérant dans les domaines environnemental, apicole et agricole.

2 FÉVRIER

Api'Chandeleur, du miel pour tous les goûts !

Depuis 2020, InterApi organise l'Api'Chandeleur. Ce temps fort de l'épicerie sucrée constitue une opportunité d'encourager la consommation de miel.

En 2023, le chiffre d'affaires du miel à la Chandeleur est estimée à 12,8 millions d'euros, avec une augmentation des ventes de +9,2% en valeur mais une légère baisse de -1,4% en volume, selon les données de Circana couvrant tous les circuits GMS du 23 janvier 2023 au 5 février 2023.

La campagne de communication d'InterApi a pour objectif de sensibiliser le grand public à la variété des miels, mettant en avant leurs apports nutritifs tels que les vitamines et le pouvoir sucrant naturel. Elle souligne également que la consommation de miel ne se limite pas à une période spécifique de l'année.



Promotion de l'Api'Chandeleur

InterApi travaille en collaboration avec les agences de communication Sevanova et Oxygen pour élaborer et mettre en œuvre sa campagne de communication destinée au grand public et aux médias.

Celle-ci comprend 3 volets :

- une campagne presse : celle-ci se concentre principalement sur la presse culinaire, tout en ciblant également les journalistes des secteurs de la presse féminine, familiale et quotidienne,
- une campagne d'influence : InterApi établit des partenariats avec une sélection d'influenceurs qui créent du contenu axé sur les thèmes de la cuisine, de la famille et de la nature. Ces collaborations incluent la mise à disposition de produits (miels).
- une campagne destinée au grand public sur les réseaux sociaux : sur ses plateformes Instagram et Facebook, InterApi partage une série de publications sponsorisées présentant des recettes de crêpes sucrées et salées au miel, tout en organisant un jeu concours.



Chiffres clés

Presse

Plus de 100 journalistes ont été sollicités pour une quinzaine de retombées, un chiffre similaire à celui de l'année 2022.

Il convient de souligner que les journalistes reçoivent de nombreuses propositions de recettes et ne peuvent pas toutes les publier. Certains privilégient les produits pour lesquels ils ont reçu un échantillon, une pratique courante de la part des principaux acteurs du marché de l'épicerie sucrée. Par ailleurs, de nombreux médias établissent des partenariats avec des chefs attirés, éditant ainsi leurs propres recettes.

Influenceurs

5 partenariats non rémunérés, comprenant le portage de produits, ont été mis en œuvre avec des influenceurs, touchant au total 71 130 comptes.

17 publications (posts, reels, stories) mettant en valeur le miel et ses caractéristiques, incluant la présentation des produits envoyés, ont été réalisées.

En 2022, un partenariat rémunéré avait été instauré avec une influenceuse, atteignant 30 944 comptes.

Réseaux sociaux

La campagne sur les réseaux sociaux, incluant 5 publicités et un jeu concours, s'est déroulée du 27 janvier au 5 février 2023 sur les pages grand public @mieletproduitsdelaruche et a touché 1 197 576 comptes.

Cette portée représente une progression significative de +97 % par rapport aux 608 000 comptes touchés en 2022.

Horizons 2024

Les partenariats établis avec les influenceurs ont généré une campagne efficace et une visibilité satisfaisante, notamment compte tenu de l'absence de rémunération des influenceurs.

Cette stratégie sera développée pour la prochaine édition. D'autres actions complémentaires, ayant un impact significatif sur le grand public, doivent être envisagées pour renforcer notre communication face aux grands acteurs du secteur de l'épicerie sucrée, qui investissent massivement dans des opérations de communication à l'occasion de la Chandeleur.

Recrutement d'un chargé de communication

Afin de répondre à la croissance des besoins de l'interprofession et de soutenir sa structuration et son développement, InterApi a embauché un chargé de communication. Cette création de poste vise à renforcer la visibilité d'InterApi tant en interne au sein de la filière qu'en externe.

Par ailleurs, l'acquisition de compétences en interne permet une optimisation des ressources. Le chargé de communication est chargé de concevoir et mettre en œuvre des initiatives ciblées, englobant la gestion du site Internet, les newsletters, les événements organisés par l'interprofession, l'animation des médias sociaux, jusqu'à la création des supports de communication. Il participe à la réalisation des objectifs établis par InterApi.

[communiqué de presse]

Le marché européen du miel menacé par l'importation de produits frauduleux : InterApi réclame des mesures de la part des autorités publiques

InterApi a réagi à la publication du rapport de la Commission européenne le 23 mars, intitulé « From the hives », d'après lequel près de la moitié des miels importés de pays tiers en Europe (46% des échantillons sur les 320 lots de miels analysés) seraient adultérés.

Consciente des inquiétudes des consommateurs et soucieuse d'apporter une information claire, transparente et loyale sur la qualité des produits mis sur le marché en France, InterApi condamne fermement les actes frauduleux d'adultération du miel.

Cette problématique est traitée avec le plus grand sérieux par les acteurs de la filière apicole française qui ont à cœur de garantir des produits de la ruche sains et de qualité aux consommateurs et pour qui la transparence est une valeur cardinale.

InterApi appelle les autorités européennes et françaises à agir pour renforcer les moyens de lutte contre ces pratiques illicites qui ternissent l'image du miel et des professionnels de l'apiculture française.

Lettre ouverte aux apiculteurs

À travers ce texte, les membres d'InterApi ont souhaité rappeler leur engagement dans la mise en œuvre de projets ancrés dans les réalités du terrain et expliquer les principes de fonctionnement de l'interprofession.

Ce courrier a été envoyé via la MSA à tous les apiculteurs possédant plus de 50 ruches.



InterApi, aux côtés d'autres interprofessions, participe à la campagne #BioRéflexe de l'Agence Bio, mettant en avant les produits et producteurs bio

L'Agence Bio, groupement d'intérêt public sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, est la plateforme nationale d'information et d'actions qui s'inscrit dans une dynamique de développement, de promotion et de structuration de l'agriculture biologique française.

La campagne d'information et de promotion a été déployée sur les réseaux sociaux, à la radio, ainsi que sur des écrans numériques installés dans des zones de chalandise fréquentées et des magasins spécialisés.

La recette proposée pour valoriser le miel à été élaborée par Thibaut Spiwack, candidat de la treizième saison de Top Chef, l'émission de télévision culinaire diffusée sur M6 en 2022. Concerné par les enjeux environnementaux et l'écologie, il a choisi de mettre son énergie au service d'une cuisine responsable destinée à tous ceux qui souhaitent mieux manger et mieux consommer.

Cette campagne a intégralement été financée par l'Agence Bio.



[communiqué de presse]

ADA France et InterApi réagissent à la publication des données 2022 de l'Observatoire FranceAgriMer de la production de miel et de gelée royale

Cette étude menée par le cabinet Agrex Consulting a révélé que la production de miel en France en 2022 est estimée à 31 387 tonnes, dont 15,6% en apiculture biologique.

La production de gelée royale est restée stable, avec une production 2022 estimée à 3 727 kg, dont 84% en apiculture biologique.

ADA France et InterApi sont satisfaits de constater que les données fournies par France Agrimer concordent avec l'estimation pilotée par ADA France et financée par InterApi publiée fin octobre 2022 qui estimait la production de miel en France à 30 572 tonnes.

Les deux partenaires soulignent la qualité du travail accompli dans le cadre de ce projet mis en place pour la première fois en 2021 et remercient les apiculteurs qui acceptent de partager leurs données via l'enquête menée par le réseau des ADA.

Malgré ces bons résultats, les élus d'InterApi et d'ADA France sont conscients des difficultés que traversent les apiculteurs et s'en inquiètent.

RETROUVEZ TOUS LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE D'INTERAPI SUR WWW.INTERAPI.FR

Lancement de la nouvelle version du site Internet d'InterApi et de la newsletter

Le lancement officiel du nouveau site Internet de l'interprofession a eu lieu le 18 septembre.

Ce portail en ligne constitue une source d'informations relatives au fonctionnement d'InterApi, ainsi qu'à nos actions déployées pour promouvoir et soutenir la filière apicole.

En tant qu'acteurs de la filière apicole, vous pouvez consulter toutes les ressources mises à votre disposition sur les différentes thématiques : production, économie de la filière, qualité, traçabilité...

InterApi reste attentive à vos retours et suggestions pour l'améliorer.

Avec le lancement de la newsletter, la mise en place de ces deux outils de communication constitue une étape importante dans le développement d'InterApi et la croissance de sa visibilité.



Document d'information sur la CVE

Comme cela a été déjà réalisé en octobre 2022, la campagne d'information sur la cotisation volontaire étendue a été reconduite.

En octobre 2023, un document d'information a été envoyé par courrier via la MSA aux nouveaux apiculteurs cotisants. Il explique notamment comment est calculée la cotisation InterApi pour l'amont de la filière.

Pour rappel, la lettre ouverte adressée auparavant en juin à tous les apiculteurs comprenait des informations sur l'utilisation prévisionnelle de la cotisation pour l'exercice 2023.

L'interprofession des produits de la ruche, au service de l'ensemble de la filière apicole

Créée en 2018, InterApi regroupe des acteurs professionnels de la filière apicole. Ses membres sont répartis en 2 collèges : le collège production et le collège commercialisation.

Son objectif : permettre à chaque acteur de la filière d'incarner son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Ses principales missions :

- représenter la filière et défendre ses intérêts,
- organiser le dialogue interprofessionnel,
- mettre en œuvre des actions au service de la filière.

Un accord interprofessionnel pour financer des actions et développer la filière apicole

InterApi a défini des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des acteurs économiques de la filière apicole, consignés dans un plan de filière.

Afin d'accomplir ses missions, InterApi a conclu le 14 février 2022 un accord interprofessionnel relatif au développement de cotisations pour les acteurs de la filière. À la suite de l'adoption de ce plan de filière, de nombreux accords ont été conclus concernant les apiculteurs et les distributeurs s'appliquant à tous les acteurs de ces activités économiques.

À l'issue des ateliers de l'ensemble de la filière, InterApi a défini des actions à engager et des projets à financer, prioritairement sur les quatre axes suivants :

- **lutter contre le varroa** à travers la recherche de solutions de lutte efficaces et rapides, en partenariat avec les parties prenantes,
- **améliorer la commercialisation des produits de la ruche** à travers le dialogue interprofessionnel et des actions de communication,
- **améliorer l'environnement de l'abeille** à travers le dialogue avec les acteurs filières et les pouvoirs publics.

Consultez sur www.interapi.fr l'accord interprofessionnel et le plan de filière.

UN ACCORD CONCLUIT PAR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

APICULTEURS
DISTRIBUTEURS
PROFESSEURS DE SERVICES APOICOLS
CONSEILERS

Pour l'amont de la filière, comment est calculée la cotisation InterApi ?

L'accord interprofessionnel instaure une cotisation annuelle. Pour les apiculteurs associant leur activité au 1^{er} janvier, la cotisation est appliquée par la MSA au moment de l'appel annuel de cotisation. Le montant annuel est forfaitaire, en fonction du régime d'affiliation agricole.

- 60€ pour les cotisants agricoles à partir de 50 ruches,
- 60€ pour les chais d'exploitation.

Le recouvrement de fait par la MSA, en même temps que les cotisations habituelles. Pour toutes les formes sociales (SARL, à la transparence est appliquée, ainsi chaque associé est soumis à une contribution.

Ensemble, faire avancer la filière apicole

www.interapi.fr

Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir régulièrement des actions de l'interprofession

InterApi 57 Boulevard Pasteur 75017 PARIS - Tél. 01 87 76 20 25 - contact@interapi.fr - © Photos : Stéphane Laurent/Agreste/Photos de la ruche, Jean-François



Api'Week

du 6 au 12
octobre 2023

OCTOBRE

La semaine pour découvrir les métiers et les produits de la ruche

Une semaine d'événements dédiés au miel et autres produits de la ruche, ainsi qu'aux métiers de la filière apicole : c'est le programme proposé, chaque année à l'automne, par InterApi, l'Interprofession des produits de la ruche, dans le cadre de l'Api'Week qu'elle organise depuis 2021.

La 3^e édition de ce rendez-vous à la fois gourmand, pédagogique et ludique a eu lieu du 6 au 12 octobre 2023. De la Bretagne à la Provence, d'Auvergne Rhône-Alpes à l'Occitanie, dans toutes les régions françaises, les professionnels de la filière apicole ont ouvert leurs portes au grand public : visites d'exploitations, expositions autour des métiers et des modes de production, ateliers-découverte des abeilles et de la ruche, dégustations de différentes variétés de miels, jeux et conférences...

À travers ces animations, producteurs, conditionneurs et distributeurs initient le public à leur métier et aux nombreuses manières de déguster différents types de miels et les autres produits de la ruche.

Miels, mais aussi gelée royale, propolis et pollen sont au menu de cette semaine de rencontres entre les acteurs de la filière apicole et les consommateurs. L'occasion de mieux connaître ces produits d'exception issus du travail des abeilles et des savoir-faire professionnels. Diversité des arômes, des textures et des saveurs seront ainsi les maîtres mots d'une ApiWeek placée sous le signe de l'expertise apicole française.



L'Api'Week est un événement national proposé par InterApi avec le parrainage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Api'Week

Temps forts 2023

En 2023, de nombreux membres du Groupement des Producteurs de Gelée Royale (GPGR) ont activement contribué à l'Api'Week, représentant ainsi 20 % des organisateurs. InterApi se réjouit également de la participation significative des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA) à l'événement en 2023 et aspire à renforcer cette dynamique pour l'édition 2024. D'autres organisateurs de fêtes du miel en France, se sont également associés à l'Api'Week. InterApi ambitionne de mettre en lumière ces événements ainsi que leurs organisateurs en investissant dans des efforts de personnalisation et de mise en avant.

Soutien du ministère de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, a exprimé son soutien à l'Api'Week à l'occasion de sa troisième édition. La vidéo est disponible sur la chaîne YouTube d'InterApi. InterApi tient à remercier le Ministère pour son appui et son parrainage lors de l'Api'Week.

Première édition du concours des événements majeurs de l'Api'Week

Cette année, InterApi a organisé un concours visant à récompenser les événements qui contribuent de manière significative à la sensibilisation et à la promotion des métiers de la filière apicole et des produits de la ruche auprès du grand public.

Deux événements ont marqué cette édition de l'Api'Week 2023. Fanny Cadoux, productrice de gelée royale en Bourgogne-Franche-Comté et Gwendal Danse, apiculteur en Bretagne remportent la première édition du concours des événements majeurs de l'Api'Week. Les vainqueurs recevront un kit de communication complet pour l'Api'Week 2024.

InterApi remercie tous les participants qui ont organisé des événements lors de l'Api'Week.



Promotion de l'Api'Week

Comme pour l'Api'Chandeleur, InterApi collabore avec les agences de communication Sevanova et Oxygen pour concevoir et exécuter une campagne de communication pour le grand public et les médias, comprenant :

- une campagne presse ciblant principalement la presse nationale et régionale,
- une campagne d'influence impliquant des influenceurs créant du contenu axé sur la cuisine, la famille et la nature, avec la mise à disposition de produits tels que le miel,
- une campagne destinée au grand public sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram et Facebook. Cette dernière implique le partage de publications présentant des recettes de crêpes sucrées et salées au miel, accompagné d'un jeu concours.

La communication envers les organisateurs d'événements s'étend de l'ouverture des inscriptions en avril jusqu'au mois d'octobre. InterApi utilise divers canaux, tels que le site Internet apiweek.fr, une newsletter dédiée, ainsi que ses profils sur les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn et Facebook.

Chiffres clés

Presse

Plus de 100 journalistes ont été sollicités, générant ainsi 61 retombées presse identifiées (contre 82 en 2022). La couverture médiatique s'est concentrée de manière significative dans la presse régionale, notamment dans des publications telles que *Le Dauphiné Libéré*, *Le Progrès*, *Ouest France*, *La Montagne*, *La Provence*, *La République du Centre*, avec également une présence sur des stations radiophoniques telles que *RCF Manche*, *France Bleu Roussillon*, et *France Bleu Provence*.

Des parutions ont également eu lieu dans les rubriques agenda de médias nationaux tels que *Rustica Jeux*, *Dr Good*, et certains médias axés sur la gastronomie, notamment *7detable.com* et *Toutluniversculinaire.com*.

Dans l'ensemble, cette couverture médiatique a potentiellement touché 317 491 211 personnes (audiences cumulées des différents médias ayant parlé de l'Api'Week), représentant une augmentation de + 5 % par rapport à l'année précédente.

Influenceurs

Dans le cadre de partenariats non rémunérés, InterApi a établi 10 collaborations (contre 5 en 2022), comprenant le portage de produits. Ces partenariats ont généré une portée totale de 273 108 comptes, représentant une augmentation significative de + 88 % par rapport à l'année précédente. 45 publications dédiées à l'Api'Week et aux produits de la ruche ont été diffusées par ces influenceurs.

Horizons 2024

Les conclusions tirées de l'enquête de satisfaction menée sur les trois éditions de l'Api'Week de 2021 à 2023 permettent à InterApi de se fixer de nouveaux objectifs pour faire évoluer cet événement.

En vue de la prochaine édition, InterApi a pour ambition de concevoir une stratégie de communication encore plus étendue visant à promouvoir l'événement à travers les médias. Accueillir de nouveaux organisateurs d'événements demeure une priorité pour InterApi. Leur implication est essentielle pour promouvoir les métiers de la filière, les produits de la ruche et les savoir-faire des acteurs.

Parallèlement, elle envisage de renforcer l'accompagnement des organisateurs en facilitant l'accès aux outils de promotion, de gestion d'événements et à toutes les autres ressources mises à leur disposition. De plus, elle souhaite offrir un suivi plus personnalisé aux acteurs de la filière apicole qui organisent des événements.

Réseaux sociaux

Une campagne organique a été déployée du 13 septembre au 12 octobre 2023, touchant un total de 7 233 comptes, ce qui représente une augmentation de + 4,5 % par rapport à l'année 2022.

Une croissance de + 47 % de l'audience sur les formats vidéo diffusés sur Facebook et Instagram a été enregistrée par rapport à l'édition précédente.

Satisfaction des organisateurs

En prenant en compte l'ensemble des 3 éditions, les participants ayant proposé un événement ont attribué une note de satisfaction de 3,63/5 à l'Api'Week*.

Les organisateurs soulignent deux aspects bénéfiques de l'Api'Week : d'une part, elle favorise la visibilité de la filière apicole, et d'autre part, elle suscite l'intérêt du public pour la profession d'apiculteur.

* 51 % des organisateurs ont répondu aux enquêtes de satisfaction diffusées en 2021, 2022 et 2023.



Api'Week

La prochaine édition aura lieu du vendredi 4 au dimanche 13 octobre 2024.

Le Conseil d'administration d'InterApi a souhaité allonger l'événement de 7 jours à 10 jours pour attirer davantage de visiteurs en élargissant l'événement sur deux week-ends.

apiweek.fr



PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

Réseaux sociaux

InterApi communique sur les réseaux sociaux afin de partager des informations et des actualités avec les professionnels de la filière apicole et utilise ces plateformes pour interagir avec le grand public, contribuant ainsi à promouvoir les produits de la ruche.

Pages dédiées au grand public

@mieletproduitsdelaruche



Instagram

+ 500 abonnés

208,8 K comptes touchés + 478 %

133 interactions + 100 %



Facebook

1 900 abonnés

807,7 K comptes touchés + 267 %

1,9 K Interactions + 187 %

Pages dédiées aux acteurs de la filière apicole

@interapi



LinkedIn

+ 900 abonnés + 500

1 150 interactions

18 300 comptes touchés



Facebook

+400 abonnés

29,6 K comptes touchés + 1 750 %

1,4 K interactions + 1 500 %



Youtube

49 abonnés

9 vidéos

18 300 vues depuis la création de la chaîne en avril 2021

Interactions avec le contenu : nombre de j'aime ou de réactions, clics, enregistrements, commentaires, partages obtenus sur les contenus publiés.

Données 2023. Les évolutions sont indiquées pour la période 2022-2023.

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2023

Réalisées

- Animer les réseaux sociaux
- Api'Chandeleur 2023 et 2024
- Api'week 2023
- Créer des supports de communication sur InterApi
- Développer un site internet et l'alimenter
- Élaborer une newsletter à destination des acteurs de la filière
- Gérer les crises
Crise de commercialisation du miel, départ de l'UNAF et du SNA de l'interprofession.
- Mettre en place d'un plan de rencontres de partenaires institutionnels
Aucun plan précis n'a été établi, mais plusieurs rencontres ont eu lieu selon les opportunités, notamment avec le MASA et plusieurs députés.
- Réaliser le rapport d'activités de la commission et la mise en page globale
- Réaliser les vœux 2023 et 2024
- Mise en page de la synthèse de l'estimation de la production de miel 2023 [non prévue, réalisée en interne]
- Mise en page des livrables sur les allégations de santé en apiculture [non prévue, réalisée en interne]

En cours

- Api'Week 2024
- Développer les relations presse
Cette action est actuellement gérée en interne, avec l'intention de développer le carnet de contacts et la possibilité de faire appel à une agence pour la gestion des relations presse.
- Salon international de l'Agriculture

Non réalisées

- Organiser la veille
- Réaliser un media-training pour les porte-paroles

BILAN FINANCIER 2023

Dépenses et ressources sur l'exercice 2023

Voici les dépenses réellement effectuées et les montants engagés (non décaissés) sur l'exercice 2023, comparés aux montants prévisionnels et aux dépenses de l'exercice précédent, ainsi que les ressources encaissées par rapport à ce qui avait été prévu et aux ressources de l'exercice précédent :

CHARGES				
	Prévisionnel n	Réalisé	Engagé	Réalisé n-1
PERSONNEL	32 986	46 632,13	10 703,93	154 931
INVESTISSEMENTS	2 350	3 958,67	0	0
SERVICES	49 913	55 296,68	12 385,01	54 745
FRAIS DE REPRESENTATION	52 733,04	25 368,14	405,75	22 510
FRAIS DE PRELEVEMENT	21 513	18 479,5	0	36 982
AUTRES (remboursements)	9 000	1 000	8 000	24 500
ACTIONS	958 391	557 338,26	274 857,63	512 939
Commission Qualité, traçabilité	281 885	233 801,24	162 350,51	158 707,39
Commission Économie de la filière	142 776	65 889,79	40 000	54 067
Commission Communication	217 380	102 804,74	43 659,12	223 966,4
Commission Résolution des problèmes de production	316 350	154 813,18	28 848	76 198
Commission Responsabilité sociétale des entreprises	0	29,31		
Réserves pour dépassement de budget	163 812	0	0	0
Provisions pour fonds propres	200 000	0	0	0
Total	1 490 698,04 €	708 073,38 €	306 352,32 €	806 607 €

PRODUITS			
	Prévisionnel n	Perçu n	Perçu n-1
Cotisations annuelles	7 750	5 500	8 500
Subvention FAM+FEAGA	134 056	0	140 098,97
CVE amont	496 000	634 763,07	604 243
CVE aval France	120 000	89 187,93	105 494,05
CVE aval import	80 000	79 357,49	139 840,95
CV	9 500	35 363,12	25 863,12
Avoirs banque	0	21,84	0
Ressources exceptionnelles	0	0	22 524
Total	847 306 €	844 193,45 €	1 046 564,09 €

BILAN FINANCIER 2023

Il est à noter que dans les « frais de représentation », 11 880 € ont été dépensés en indemnités forfaitaires pour le président et le secrétaire.

InterApi a encaissé 164 537 € de plus que ce qu'elle a dépensé sur l'exercice. Toutefois, 306 352 € ont été engagés dans des projets sur cet exercice, sans être dépensés. InterApi commencera donc à décaisser ses réserves, mais à un montant ne lui permettant pas de dépenser la totalité des cotisations perçues.

Cette situation s'explique notamment par la difficulté à lancer les actions prévues dans la feuille de route. C'est pourquoi une réflexion sur le fonctionnement interne d'InterApi va être menée en 2024.

Répartitions des dépenses de l'exercice entre les différents types de charges



Compte de résultat de l'exercice 2023

CHARGES	2023	2021-2022	PRODUITS	2023	2021-2022
Charges d'exploitation	1 397 223,97	1 452 831,68	Produits d'exploitation	1 502 137,85	1 459 026,02
Autres achats et charges externes	678 169,38	725 347,24	Cotisations	844 171,55	1 296 519,50
Impôts, taxes et versements assimilés	857,07	387,40	Ventes de prestation de service	0	0
Salaires et traitements	146 013,11	127 355,16	Concours publics et subvention d'exploitation	105 418,14	139 998,97
Charges sociales	53 478,91	46 270,29	Ressources liées à la générosité du public	0	22 507,14
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 148,09	730,67	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Reports en fonds dédiés	517 167	552 539,06	Utilisation des fonds dédiés	552 539,06	0
Autres charges	390,41	201,86	Autres produits	9,10	0,41
Charges financières	0	0	Produits financiers	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	Produits exceptionnels	0	0
Total des charges	1 397 223,97 €	1 452 831,68 €	Total des produits	1 502 137,85 €	1 459 026,02 €
Charges des contributions volontaires en nature	44 812,20	68 775	Contributions volontaires en nature	44 812,2	68 775

BILAN FINANCIER 2023

CHARGES			
	Prévisionnel	Réalisé	n-1
PERSONNEL	156 143	154 931	60 054
INVESTISSEMENTS	3 000	0	1 015
SERVICES	91 270	54 745	70 227
FRAIS DE REPRESENTATION	85 427	22 510	6 766
FRAIS DE PRELEVEMENT	76 889	36 982	
AUTRES (remboursements)	3 000	24 500	0
ACTIONS	954 937	512 939	108 688
Amélioration de la santé animale	160 000	52 306	0
Amélioration des conditions de commercialisation	281 129	145 680	83 005
Amélioration de la qualité des produits	60 000	22 492	0
Promotion et mise en valeur de la production	274 060	214 502	4 470
Protection de l'environnement	104 748	23 892	12 164
Amélioration de la connaissance de la production et du marché	70 000	54 067	40
Créer un site internet	0	0	1 440
Communication CVE	0	0	7 569
Mesures de protection de l'apiculture biologique	5 000	0	0
Total	1 370 666 €	806 607 €	246 751 €

PRODUITS			
	Prévisionnel	Réalisé	n-1
Cotisations annuelles	8 500	8 500	9 750
Avance de trésorerie	0	0	4 000
CV	9 500	6 497	3 668
Subvention PAE	140 000	161 658	74 702
Remboursement des trop perçus	0	0	2 808
CVE France	631 692	986 047	573 315
CVE import	147 230	245 335	27 265
Ressources exceptionnelles	0	22 524	
Total	936 922 €	1 430 561 €	695 508 €

BILAN FINANCIER 2023

Bilan 2023

InterApi a un résultat net comptable de 87 617,88 €. Le bénévolat des élus investis dans InterApi, composante essentielle du fonctionnement d'InterApi, est estimé à 44 812,20 €.

La situation financière d'InterApi est saine mais le montant reporté d'une année sur l'autre est important, faute de dépenses suffisantes. L'exercice 2024 devra permettre de corriger cette situation.

Les comptes d'InterApi sont établis par CerFrance l'Entreprendre et examinés par un commissaire aux comptes issu du cabinet Axiome Associés.

PASSIF	2023	2021-2022	ACTIF	2023	2021-2022
Fonds propres	71 352,32	-16 265,56	Actif immobilisé	1 879,36	427,54
Fonds propres statutaires	-16 265,56	-22 459,9	Immobilisations corporelles	1 879,36	427,54
Excédent de l'exercice	87 617,88	6 194,34	Actif circulant	1 363 001,42	1 118 557,86
Fonds reportés et dédiés	534 463	552 539,06	Créances	105 448,04	45 170,22
Provisions	0	0	Disponibilités	1 236 621,77	1 072 084,72
Dettes	759 065,46	582 711,9	Charges constatées d'avance	20 931,61	1 302,92
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	Autre actif	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	47 025,6	48 025,6			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 001,62	127 724,04			
Dettes fiscales et sociales	27 677,74	25 023,84			
Autres dettes	0	135			
Produits constatés d'avance	365 360,5	381 803,42			
Total	1 364 880,78 €	1 118 985,4 €	Total	1 364 880,78 €	1 118 985,4 €

HORIZONS 2024



CONTINUITÉ DU PLAN D'ACTIONS DE CRISE

L'année 2024 sera marquée par le portage du plan d'actions d'InterApi face à la crise de commercialisation auprès du gouvernement afin d'obtenir des moyens pour sa mise en œuvre. Les discussions se poursuivront entre les collègues afin de mettre en place des actions et d'en élaborer d'autres le cas échéant.

ÉLECTIONS

En 2024, l'interprofession connaîtra un moment charnière avec les désignations des délégués et administrateurs pour les 3 prochaines années des membres. Cela sera suivi par l'élection, pour un mandat de trois ans, du Comité exécutif composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de deux membres en respectant la parité entre les collègues.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

En 2024, InterApi amorcera la mise en place de sa commission RSE. Cette initiative revêt une importance capitale dans la filière apicole, car elle favorise la préservation de l'environnement, le développement social et économique de la filière, ainsi que la qualité des produits. Elle répond ainsi aux attentes croissantes des consommateurs en matière de durabilité et de responsabilité sociale.



En 2024, l'interprofession continuera à œuvrer en faveur du développement de la filière apicole française.

Voici une synthèse des principales actions énoncées dans sa feuille de route (lire page 46), classées selon les commissions responsables de ces thématiques :

COMMUNICATION

Faire la promotion de la filière apicole française, ses produits et ses métiers, tout en mettant en valeur l'engagement des acteurs auprès des consommateurs français. Ceci implique la réalisation de campagnes publicitaires sur différents supports médiatiques et la tenue d'événements promotionnels.

RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE PRODUCTION

Ces actions sont orientées vers le renforcement de la santé des cheptels et de la durabilité de la filière apicole :

- Renforcement de la lutte contre les parasites, les prédateurs et les maladies des abeilles, notamment varroa, frelon asiatique, loque américaine et aethina tumida.
- Finalisation de la mise en place de schémas de gouvernance et d'accompagnement sanitaires.
- Actions face aux risques environnementaux, tels que les risques liés aux produits phytopharmaceutiques,
- Suivi et portage des intérêts de la filière dans les évolutions réglementaires : apiculture biologique et bases de données liées à la filière apicole française.
- Étude de l'impact et des adaptations au changement climatique

QUALITÉ ET TRAÇABILITÉ

- Traçabilité et information aux consommateurs

Mettre en place une surveillance proactive du marché, centralisant les suspicions de fraudes, veillant sur les pratiques relatives aux alternatives véganes au miel et fournissant des guides d'étiquetage pour assurer la transparence et la fiabilité des produits de la ruche.

- Qualité des produits de la ruche et innovation

Explorer la qualification des produits apicoles en tant que compléments alimentaires, étudier l'utilisation des allégations de santé en apiculture, accroître les connaissances sur la conservation de la gelée royale par le froid, et cofinancer un projet visant à améliorer les analyses et la caractérisation des miels.

- Réglementation et normalisation

Suivi de la révision de la directive européenne sur le miel. Participation aux travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche.

ÉCONOMIE

Accompagner les acteurs de la filière en fournissant une estimation de la production française à la fin de la saison et en réalisant des études économiques.

PROJET POST 2025

2024 marquera le début des réflexions sur la feuille de route de l'interprofession et ses moyens de financement pour les années postérieures à 2025. Cela se fera toujours dans le cadre des règlements européen et français définissant les interprofessions.

Ces réflexions seront accompagnées par une réflexion sur le fonctionnement interne d'InterApi et avec ses partenaires afin de gagner en efficacité.



ANNEXES

- 41** Liste des délégués et administrateurs, composition du Comité exécutif et liste des salariés au 31 décembre 2023
 - 42** Bilans de participation aux réunions de travail 2023
 - 45** Liste des représentants d'InterApi dans les instances externes au 31 décembre 2023
 - 46** Feuille de route 2024
-

Organisation	Interlocuteur	Délégués à l'Assemblée générale	Administrateurs au Conseil d'administration	Membres du Comité exécutif	Permanents dédiés au suivi des projets
COLLÈGE PRODUCTION					
	Guillaume ANTENOR	Titulaire	Titulaire		Elodie COLOMBO Emma NOZIERES
	Philippe HUAU	Suppléant	Suppléant		
	Nathalie BOURRAS	Titulaire	Titulaire		Camille CHAUVARD
	Christelle HIE	Suppléante	Suppléante		
	Patrick GRUEZ	Titulaire	Titulaire		-
	Tristan FAVRE	Suppléant	Suppléant		
	Patrick BOUSSARD	Titulaire	Titulaire		Aurore LHOTTE
	Marie MIOR	Suppléante	Suppléante		
	Eric LELONG	Titulaire	Titulaire	Président	Bastien RENAUX
	Simon BELLOT	Suppléant	Suppléant		
	Michaël GOURREAU	Titulaire	Titulaire		Ludivine FORGE
	-	Suppléant	Suppléant		
	Sylvain LAFARGE	Titulaire			Axel DECOURTYE
	-	Suppléant			
	Jean-Louis LAUTARD	Titulaire	Titulaire		-
	-	Suppléant	Suppléant		
COLLÈGE COMMERCIALISATION					
	-	Titulaire	Titulaire		-
	Vincent MARTIN	Suppléant	Suppléant		
	Hugue BEYLER	Titulaire	Titulaire	Trésorier	Willy OLSOMMER
	Jacques CREYSSEL	Suppléant	Suppléant		
	David BESACIER	Titulaire	Titulaire		Magali BOCQUET
	Joseph BENAZRA	Suppléant	Suppléant		
	-	Titulaire	Titulaire		-
	-	Suppléant	Suppléant		

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

JANVIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
FÉVRIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
MARS	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
AVRIL	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SEPTEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
9 OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
13 OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
19 OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DÉCEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

JANVIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
MARS	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SEPTEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
NOVEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DÉCEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS, DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

JANVIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
AOÛT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DÉCEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

JANVIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
MARS	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
AVRIL	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
MAI	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
JUILLET	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SEPTEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
NOVEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DÉCEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

GROUPE DE TRAVAIL APICULTURE BIOLOGIQUE

JANVIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
FÉVRIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
MARS	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
AVRIL	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SEPTEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
9 OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
13 OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
19 OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DÉCEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

GESTION DE CRISE

13 NOVEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
21 NOVEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEPTEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DÉCEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

COMITÉ EXÉCUTIF

2 AOÛT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
31 AOÛT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
OCTOBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
NOVEMBRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FÉVRIER	○	○	○	○	○	●	●	○	○	○	○
MARS	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

COMMISSION BUDGET

FÉVRIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

COMITÉ DE LIAISON ITSAP-ADA

FÉVRIER	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

LISTE DES REPRÉSENTANTS D'INTERAPI DANS LES INSTANCES EXTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Instance / groupe de travail	Représentant	Statut
COPIL du projet SINEMA	Christophe ZIMMERMANN	Titulaire
Groupe de travail sur le frelon asiatique	Eric LELONG	Titulaire
Groupe de travail sur la loque américaine	Eric LELONG	Titulaire
Groupe de travail sur le varroa	Marie MIOR	Titulaire
Travaux sur la recherche de méthodes efficaces et légales de lutte contre Varroa	Eric LELONG	Titulaire
	Nathalie BOURRAS	Titulaire
COPIL du projet CLIMAPI	-	Titulaire
COPIL du projet sur la sélectivité des pièges et des appâts pour lutter contre le frelon asiatique	-	Titulaire
COPIL du projet sur les résistances de varroa aux produits de traitement	Marie MIOR	Titulaire
COPIL du projet de communication sur la procédure en cas de mortalités massives aigües suspectes	Marie MIOR	Titulaire
COPIL du projet CIMEQA	Eric LELONG	Titulaire
COPIL du projet Qualité des Miels	Patrick MOLLE	Titulaire
Comité des experts apicoles du CNOPSAV	Eric LELONG	Titulaire
	-	Suppléant
Commission apiculture biologique de l'INAO	Tristan FAVRE	Titulaire
	Eric LELONG	Titulaire
Observatoire de la production de miels et de gelée royale	Patrick MOLLE	Titulaire
	Yvan HENNION	Titulaire
Panel des ventes de miels en grande distribution	David BESACIER	Titulaire
Comité de suivi du plan pollinisateurs	Eric LELONG	Titulaire
Comité de pilotage de l'axe 4 du plan pollinisateurs	-	Titulaire
Comité sectoriel apicole de FranceAgriMer	Eric LELONG	Titulaire
Instances de l'ITSAP - Institut de l'abeille	Eric LELONG	Titulaire
	Simon BELLOT	Suppléant
GT PSIC Prévention Aethina tumida	-	-
COPIL du projet DynaMite	Marie MIOR	Titulaire
	Tristan Favre	suppléant
Commission apicole GDS France	Eric LELONG	Titulaire

Commission

Actions

Livrables

Communication	Projets menés par la commission	<p>Promouvoir et valoriser la filière apicole française et les produits de la ruche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer positivement sur les produits et les métiers de la filière apicole française • Valoriser l'engagement des acteurs de la filière auprès des consommateurs français 	<ul style="list-style-type: none"> • Événements promotionnels : Api'Week, Api'Chandeleur • Campagnes publicitaires : presse, radio, réseaux sociaux... • Création de supports : brochures, présentations, vidéos...
		<p>Faire entendre les positions de la filière apicole française</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les actions et les activités de l'interprofession • Animer et développer les relations médias • Développer les relations institutionnelles • Gérer les crises éventuelles 	<p>Communiqués de presse, site web, newsletter, réseaux sociaux, brochures, rapport d'activité, événements et salons professionnels (type Salon de l'agriculture), plan de gestion de crise, plan de rencontres avec les institutions et les pouvoirs publics.</p>

Résolution des Problèmes de Production	Projets menés par la commission	<p>Coordonner la mise en place d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement de l'accompagnement sanitaire</p>	<p>Schéma de gouvernance et stratégie de mise en œuvre</p>
		<p>Lutte contre Varroa :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre des actions dédiées à InterApi dans la stratégie commune avec l'ITSAP et ADA France (Introduire de nouveaux produits avec AMM à base d'AO sur le marché français, créer une dynamique de recherche européenne pour trouver des solutions innovantes) 	<p>Synthèse des pistes pour introduire de nouveaux produits avec AMM à base d'AO sur le marché français, consortium européen</p>
	Projets commandés par la commission	<p>Lutte contre Varroa :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet DynaMite : estimer l'efficacité de traitements anti-varroa avec une approche innovante • Projet Développer la lutte contre Varroa dans les régions nord-ouest et Corse 	<p>Fiches de synthèse à destination des apiculteurs, guide scientifique à destination d'un public plus averti, actions de formation</p>
		<p>Amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques liés aux produits phytopharmaceutiques</p>	<p>À définir</p>
		<p>Lutte contre frelon asiatique</p>	<p>À définir</p>
		<p>Etude sur les impacts du changement climatique</p>	<p>Fiches de synthèse à destination des acteurs de la filière</p>
		<p>Etude sur la qualité et l'évaluation de la qualité des cires</p>	<p>Synthèses régionales et nationales, articles technique, scientifique et de vulgarisation, guide de bonnes pratiques</p>
	Actions de suivi par la commission	<p>Mise en oeuvre du plan collectif de lutte contre le frelon asiatique</p>	
		<p>Élaboration d'un plan collectif de lutte contre varroa</p>	
		<p>Élaboration d'un plan collectif de lutte contre la loque américaine</p>	
		<p>Élaboration d'un plan collectif de lutte contre aethina tumida</p>	
		<p>Évolution du règlement AB et les pratiques de contrôle en portant les intérêts de la filière apicole</p>	
	<p>Évolution des bases de données liées à la filière apicole</p>		

Commission

Actions

Livrables

Commission	Actions	Livrables	
Qualité, traçabilité	Projets menés par la commission	Identifier les pratiques frauduleuses sur le marché français et alerter la DGGCRF	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des réponses à l'enquête en ligne pour discussion avec la DGCCRF • Synthèse de la veille sur les pratiques relatives aux alternatives vegan au miel pour discussion avec la DGCCRF
		Travailler sur la valorisation des produits de la ruche : <ul style="list-style-type: none"> • Étudier les possibilités pour permettre de qualifier les produits de la ruche de compléments alimentaires • Étudier la possibilité de faire des allégations de santé à travers la notion d'usage traditionnel 	Conclusion sur les possibilités afin de décider de l'opportunité de mener d'autres travaux et de leur orientation
		Travailler sur l'identification du miel français	Logo/signé d'identification
	Projets commandés par la commission	Guides des bonnes pratiques d'étiquetage des produits de la ruche	Guides de bonnes pratiques
		Impact de la conservation au froid de la gelée royale	Synthèse complète et synthèse vulgarisée à destination des acteurs de la filière
		Connaissance des analyses, en lien avec la caractérisation des miels	Etat des lieux des non-conformités, résultats des tests, document sur les méthodes d'analyses étudiés
	Actions de suivi par la commission	Révision de la directive européenne dite miel	
		Travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche	

Économie	Projets menés par la commission	Identifier des indicateurs économiques pour permettre à chaque acteur de la filière d'exercer au mieux son activité : <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production et de marché sur le miel français • Communiquer les indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production et de marché sur le miel français auprès des acteurs de la filière en informant sur leur utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la méthodologie et intégration des indicateurs IPAMPA, présentation de la méthodologie développée pour la création des indicateurs à construire • Synthèse des indicateurs, synthèse sur l'utilisation des indicateurs
		Analyser les stratégies marketings des miels à haute valorisation et étudier les possibilités de transposition sur d'autres miels français	Rapport à usage interne
		Travailler sur la mise en place d'aides conjoncturelles pour les apiculteurs dans le cadre de la crise de commercialisation	Aides à destination des apiculteurs
		Proposer des solutions pour le stockage des produits de la ruche dans le cadre de la crise de commercialisation	Solutions de stockage
	Projets commandés par la commission	Études sur la production, la consommation et les marchés des produits de la ruche : <ul style="list-style-type: none"> • Estimation de la production 2024 de produits de la ruche • Consommation de miel en France et en Europe 	Rapports complets et synthèses à destination des acteurs de la filière
	Actions suivies par la commission	Études économiques sur la filière : <ul style="list-style-type: none"> • Etude sur la production et le marché du pollen et de la propolis • Observatoire France AgriMer • Panel des ventes en GMS de FranceAgriMer 	

Administratif	Projets menés par InterApi	Faire évoluer le fonctionnement d'InterApi	Nouvelle version du règlement intérieur
		Commencer à élaborer la CVE post 2025	Accord interprofessionnel
		Lancer la commission RSE	feuille de route de la commission RSE
	Action de suivi	Suivre les réglementations s'appliquant aux acteurs de la filière	



www.interapi.fr



@interapi



@interapi



@mieletproduitsdelaruche



@interapi_filiere_apicole

InterApi
Interprofession des produits de la ruche
97 boulevard Pereire
75017 Paris

Interprofession des produits de la ruche